



Communications de la Municipalité

du 28 avril 2015 au 23 juin 2015

La Municipalité décide

28 avril 2015

Gendarmerie Vaudoise, engagement de M. Vannay en qualité d'auxiliaire de sécurité publique

D'informer la gendarmerie vaudoise de l'engagement, en qualité d'auxiliaire de sécurité publique à temps partiel, de Moniseur André Vannay. M. Vannay débutera son activité en début mai 2015 pour une durée indéterminée.

12 mai 2015

CarPostal Suisse SA, déplacement de l'arrêt "Place"

D'informer la société CarPostal Suisse SA qu'elle ne s'oppose pas au déplacement de l'arrêt de bus "Lavey-les-Bains, place" à environ 170 mètres direction Lavey-Village pour autant que les conditions suivantes soient respectées :

- L'arrêt de bus devant le centre thermal des Bains doit être maintenu.
- Les éventuelles négociations pour la pose d'un panneau sur le domaine privé doivent être réalisées par leurs soins.
- La sécurité liée à ce changement d'arrêt de bus doit être assurée.

26 mai 2015

Direction générale de la mobilité et des routes, signalisation et marquage à l'usine hydroélectrique de Lavey

D'informer la direction générale de la mobilité et des routes qu'elle ne formule aucune remarque particulière concernant les changements de signalisation et de marquage aux abords de l'usine hydroélectrique de Lavey. Elle donne un préavis positif pour la réalisation de différents marquages et pour l'abrogation du "Stop" au bénéfice d'un "Cédez le passage".

23 juin 2015

WR Entreprise Forestière Sàrl, adjudication de l'évacuation d'un tilleul versé par le vent, au Temple

D'adjuger l'évacuation d'un tilleul versé par le vent au Temple à l'entreprise WR Entreprise Forestière Sàrl, pour un montant de 4'417.20 (TTC).

Pierre-Yves Robatel, conseiller municipal de la commune de St-Maurice, demande d'autorisation pour le tir de feux d'artifices

De confirmer à M. Pierre-Yves Robatel, conseiller municipal de la Commune de St-Maurice, l'autorisation de procéder le vendredi 31 juillet 2015 à 22h30 au tir de feux d'artifices à proximité de la STEP intercommunale. Cette autorisation est délivrée à la condition qu'il prenne en charge :

- la sécurité et la signalisation pour les piétons et les automobilistes dans le périmètre de sécurité lié à l'événement,
- la remise en état des lieux après l'événement.

Patricia Dominique Lachat, nomination au poste de Préfète du district d'Aigle

De féliciter Mme Patricia Dominique Lachat pour sa nomination au poste de Préfète du district d'Aigle. La Municipalité se réjouit de collaborer avec elle pour la gestion de la vie courante de la commune.

Service du développement territorial, Bilan des réserves en zone d'habitation et mixte

D'informer le service du développement territorial qu'un appel d'offre pour l'étude d'un nouveau plan général d'affectation (PGA) est en examen et qu'elle ne partage pas son avis sur la prétendue surcapacité des zones à bâtir sur le territoire communal. Le service du développement territorial estime que le taux de croissance 2008-2030 pour Lavey-Morcles est de 39.90% alors que l'objectif du canton se situe à 22%. La Municipalité précise qu'elle reste dans l'attente de leur prise de position sur différents points qu'elle a relevés dès le début de la procédure dans le cadre de l'élaboration du bilan des réserves en zone d'habitation et mixte

La Municipalité prend acte

12 mai 2015

Département de la formation et de la sécurité, SDIS des Fortifications, local du feu

D'une copie de la lettre du département de la formation et de la sécurité du Canton du valais adressée à la Commune de St-Maurice. La répartition des coûts pour le nouveau local du feu est prévue comme suit :

- Valais (Canton et commune) : 2/3 des coûts, soit Fr. 1'000'000.-
- Vaud : 1/3 des coûts, soit Fr. 500'000.-

Le taux de subvention prévu est de 43%, soit Fr. 430'000.-, le solde étant à la charge de la commune de St-Maurice. La demande de subvention sera soumise au Conseil d'Etat pour décision de sa compétence.

Le département de la formation et de la sécurité valide l'adjudication proposée. Le mandat d'architecte fait partie intégrante du décompte des travaux pour la construction du local du feu. Il sera également subventionné.

23 juin 2015

Monique Balet, secrétaire du conseil Communal de Lavey-Morcles

D'une copie de la lettre de Mme Monique Balet adressée à M. André Bach, Président du Conseil, celle-ci l'informe qu'elle cessera son activité de secrétaire du Conseil Communal de Lavey-Morcles à la fin de la législature, soit le 30 juin 2016. Elle se tient à disposition de toute personne désireuse de reprendre ce poste afin de lui donner toutes les informations nécessaires.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
 Le Syndic :  Yvan Ponnaz
 Le Secrétaire :  Mentor Citaku



The seal is circular with the text 'MUNICIPALITE' at the top and 'LAVEY-MORCLES' at the bottom. In the center is a shield with a crown on top and the words 'LIBERTE ET PATRIE' on a banner below it.